



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 septembre 2024



Abandon de la réforme du brevet des collèves : la FCPE est satisfaite et exige un nouveau projet pour l'école publique !

Avec l'annonce du renoncement à modifier les règles d'obtention du brevet qui était de fait transformé en un examen couperet pour entrer au lycée au mois de juin 2025, les collégiens, les parents et les enseignants sortent d'une zone de flou et vont enfin cesser de naviguer à vue. Il était temps !

La FCPE est satisfaite de ce recul mais est parfaitement consciente qu'il n'est dû qu'à l'absence d'un gouvernement en capacité de publier les textes, compte-tenu de l'expédition des affaires courantes.

Cette réforme du brevet annoncée sans crier gare, en dehors de toute concertation faisait porter aux seuls élèves le poids de leur réussite, permettant ainsi au système scolaire de ne pas assumer son incapacité à réduire les inégalités sociales et à accompagner les élèves en difficulté.

Commençons par réduire les effectifs des classes, à mettre un enseignant devant chaque classe, à remplacer les enseignants absents, à garantir la mixité sociale et scolaire, à doter les établissements de moyens horaires suffisants... avant de se lancer

dans une frénésie de réformes zig-zag médiatiques qui ne font que déstabiliser les élèves, les familles et les enseignants...

Alors que les rapports de la Cour des comptes, de l'OCDE se succèdent pour pointer les défaillances de notre système éducatif, le futur gouvernement va devoir faire une pause dans les réformes, prendre le temps de dialoguer. Un changement de méthode s'impose pour être à la hauteur des enjeux d'un service public essentiel au devenir des enfants et de notre société !

La FCPE invite tous les citoyens à rejoindre son appel pour redonner un cap clair et apaisé à l'école publique en signant notre pétition nationale pour la tenue d'une [convention citoyenne](#).

À propos de la FCPE

Première fédération de parents d'élèves, forte de plus de 140 000 adhérents, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.

Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires. La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui agit sur l'ensemble du territoire hexagonal comme dans les territoires ultramarins. Elle est également présente dans les établissements français à l'étranger.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE